

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 2 (1857)
Heft: 8

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Le prix pour l'année courante est fixé à 6 fr. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROULLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — Observations sur les propositions de la conférence d'Arau. **Mémoire** présenté au concours de cavalerie par M. le major fédéral J.-J. Scherer. — Ecole centrale d'Arau. — Des états-majors des bataillons. — Renseignements divers. — Nouvelles des cantons. — SUPPLÉMENT. Histoire de la campagne de 1799 en Suisse (*suite*).

OBSERVATIONS

SUR LES PROPOSITIONS DE LA CONFÉRENCE D'ARAU.

I.

Nous avons donné dans nos deux précédents numéros et dans un supplément le texte entier de la pétition adressée au Conseil fédéral par la réunion des officiers d'état-major à Arau, les 15, 16 et 17 février. On se rappelle que cette pétition formule 60 propositions, tendant à introduire diverses modifications dans notre militaire, modifications dont quelques-unes sont fort importantes.

Avant d'entrer dans l'examen spécial de quelques-unes de ces propositions, qu'on nous permette d'exprimer quelques réflexions sur l'ensemble de ce travail et sur les conséquences qu'on en peut tirer.

Il renferme, comme nous aurons occasion de le montrer, des améliorations notables, mélangées à d'autres insignifiantes. Il s'y trouve, en outre, des innovations qui sont, suivant nous, nuisibles à notre système militaire. Mais là n'est point le grand mal. Le mauvais côté de ce travail est de mettre de nouveau en évidence un besoin immodéré de changements, de nouveautés, de remaniements, de perfectionnements de fantaisie, etc., fièvre pernicieuse avec laquelle aucune institution militaire n'est possible. L'instabilité qui résulte de cette manie de réformes devient la lèpre qui ronge notre militaire sous toutes ses faces à la fois ; elle y encourage l'ignorance par l'impossibilité où l'on se trouve d'étudier des règlements et des lois qui changent à chaque instant ; elle y sème la pusillanimité en ruinant la confiance des troupes dans leur force ; elle y propage l'indiscipline en offrant l'exemple